

## PRIÈRES,

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table.

Par l'honorable M. Allan :—De O. A. Howland, président de l'Association internationale, des voies d'eau profonde.

Par l'honorable M. McCallum :—De la Compagnie dite *The Sable and Spanish Boom and Slide Company* (à responsabilité limitée.)

Par l'honorable M. Perley :—De la Compagnie du chemin de fer de Kingston et Pembroke.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De H. Abbott et autres, de la cité de Vancouver, demandant l'adoption d'un acte qui incorpore "la Compagnie du chemin de fer de Trail Creek et Columbia."

De la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada, demandant l'adoption d'un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne, et qui l'autorise à passer un bail avec la Compagnie du chemin de fer Leamington et Saint-Clair.

De la Compagnie du pont de Buffalo et Fort-Erié, demandant l'adoption d'un acte qui renouvelle sa charte et prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de voie ferrée, et à d'autres objets ;

De L. W. Smith, de la cité de Toronto, province d'Oatario, demandant un acte qui les constitue en corporation comme compagnie devant opérer dans toutes les branches d'assurance contre les accidents ;

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité des Ordres Permanents, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,  
VENDREDI, 3 mai 1895.

Le comité spécial des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :—

De la Compagnie de chemin de fer et de charbonnages d'Alberta, demandant un acte qui amende son acte constitutif ;

De M. P. Davis et autres, de la cité d'Ottawa et autres lieux, demandant l'adoption d'un acte à l'effet de remettre en vigueur l'acte relatif à la Compagnie du chemin de fer et du canal du lac Manitoba, de prolonger le délai pour le commencement et l'entière exécution du dit chemin de fer, et à d'autres fins ;

De l'honorable W. Ogilvie, sénateur, et autres, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, et d'autres lieux, demandant l'adoption d'une loi les autorisant à construire une ligne de chemin de fer d'un point à ou près de Saint-Lambert à un point à ou près de Saint-Jean, et à construire un pont sur le Saint-Laurent ;

De W. T. Conroy et autres, du township de Hull et autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de Compagnie de pont des Chênes.

De David McLaren, marchand de bois, et autres, de Buckingham et autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de Compagnie James MacLaren, à responsabilité limitée.

De la Compagnie du chemin de fer Toronto, Hamilton et Buffalo, demandant un acte à l'effet de pourvoir à la ratification et confirmation du règlement No 755 de la corporation de la cité d'Hamilton, en tant que cette ratification rentre dans les limites des pouvoirs du parlement fédéral.

De la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne et qui change son siège d'affaires.

De George Earl Church, ingénieur civil et entrepreneur, et autres, de la cité de Londres, Angleterre, et autres, de la cité d'Ottawa, Canada, demandant l'adoption